

● Radioamateurs

Le dossier en bref

- Les textes de référence
- Autres sources d'informations [pour les radioamateurs](#)
- Que faire en cas de brouillage ?

On dénombre en France, près de 20000 radioamateurs titulaires d'une licence et soumis à une taxe d'utilisation de 300 francs par an. Les installations de radioamateurs qui n'utilisent pas des fréquences spécifiquement assignées à leur utilisateur et sont donc établies librement. Elles relèvent des dispositions de l'article L.33-3 (50) du code des postes et télécommunications.

Ces installations sont des stations radioélectriques des services d'amateur, telles que définies au règlement des radiocommunications, ayant pour objet l'instruction individuelle, l'intercommunication et les études techniques, effectuées par des personnes dûment autorisées s'intéressant à la technique de la radioélectricité à titre uniquement personnel et sans intérêt pécuniaire.

● Les textes de référence :

- Les taxes dues par les radioamateurs
- Décision n° 00-1364 de l'ART précisant les conditions d'utilisation des installations radioamateurs
- L'avis de l'ART sur le projet d'arrêté fixant les conditions d'obtention des certificats d'opérateur des services d'amateur (décision n° 00-751)
- Décision n° 97-452 du 17 décembre 1997 attribuant des bandes de fréquences pour le fonctionnement des installations de radioamateurs
- Décision n° 00-389 modifiant la décision n° 97-452

● Encore plus d'informations

L'Autorité met également à la disposition des radioamateurs un service télématique

-> **Sur le service télématique 3614 code AMAT**, vous pouvez consulter :

- la liste des radioamateurs français,

-> **Si vous souhaitez faire des propositions** nous vous invitons à transmettre vos contributions aux deux principales **associations de radioamateurs français** qui représentent la communauté radioamateur auprès de l'Autorité.

- **Le REF-UNION** (Réseau des Emetteurs Français - Union Française des radioamateurs)
 - > Internet : www.ref.tm.fr
 - > mél : ref@ref.tm.fr
- **La FNRASEC** (Fédération Nationale des Radioamateurs au service de la Sécurité Civile)
 - > Internet : www.fnrasec.org
 - > mél : francis.misslin@ires.in2p3.fr